



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-septième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 21 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Maire en exercice, dument habilité par une délibération en date du 20 mars 2026.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazed, M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hélène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas, Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

ABSENTS EXCUSES : 1

M. Philippe KASPRZYK (pouvoir à M. Hiazed BELABBES).

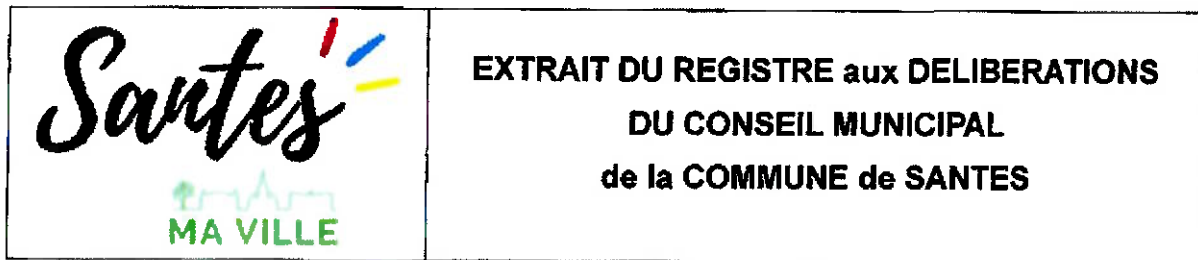
ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 28

Secrétaire de séance : M. BENAMEUR Adam

N° Interne de l'acte : 2026-04-27 N°02

N° de feuillet : 3



AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2025 AU BUDGET PRINCIPAL 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes prévoit après approbation du compte financier unique, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire.

Le compte financier unique 2025 du budget présenté au cours de cette même séance du conseil municipal, a fait apparaître les résultats suivants votés dans la délibération précédente.

RÉSULTATS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉALISÉES	2 346 774.02 €	5 073 135.40 €	7 419 909.42 €
RECETTES RÉALISÉES	1 184 945.78 €	5 507 572.52 €	6 692 518.30 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-1 161 828.24 €	434 437.12 €	- 727 391.12 €
RÉSULTAT 2024 REPORTÉ	2 633 784.65 €	112 000.41 €	2 745 785.06 €
RÉSULTAT CUMULE 2025	1 471 956.41 €	546 437.53 €	2 018 393.94 €

RESTES À RÉALISER 2025			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	184 150.21 €	0,00 €	€
RECETTES	€	0,00 €	€
SOLDE	184 150.21 €	0,00 €	184 150.21 €

RÉSULTATS AVEC RESTES À RÉALISER 2024			
		FONCTIONNEMENT	TOTAL
RÉSULTATS 2025 AVEC RAR 2025	1 287 806.20 €	546 437.53 €	1 834 243.73 €

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal de bien vouloir affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la commune de la façon suivante :

. **CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 546 437.53 €,

. DÉCIDE l'affectation :

- d'une fraction du résultat de fonctionnement pour 501 382.40 € au compte 002 (recette de fonctionnement),
- et du solde du résultat de fonctionnement pour 45 055.13 € au compte 1068 (fraction d'excédent de fonctionnement affecté en investissement),

. REPORTE l'excédent d'investissement de 1 471 956.41 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur Adam BENAMEUR, adjoint au Maire ayant délégation en matière de finances,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,
- L'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable à la commune de Santes,
- La délibération du 27 avril 2026 relative au compte financier unique 2025 du budget de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025 pour le budget principal 2026 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 25 voix

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de M. KASPRZYK Philippe), M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hèleène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix

Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

Ne participent pas au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,
M. BENAMEUR Adam

Le Maire,
M. BELABBES Hiazed

